



**Réunion de la commission Système financier et financement de l'économie
du 7 novembre 2011**

SYNTHÈSE

La Commission "Système financier et financement de l'économie" s'est réunie le lundi 7 novembre sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Les grands axes du programme de travail 2012 ont été exposés puis la réunion a été essentiellement consacrée aux statistiques sur le financement de l'économie. Enfin, l'Insee a présenté les indicateurs de déséquilibres macroéconomiques qui seront prochainement publiés par la commission européenne.

Daniel Gabrielli et Ronan Mahieu ont présenté **les grands axes du programme de travail 2012**. En ce qui concerne les statistiques monétaires, suite aux conclusions du groupe de travail du CNIS sur le **microcrédit**, une collecte semestrielle de données sur les microcrédits sera mise en place. Elle portera sur des données annuelles d'encours et des données semestrielles de flux. Dans le cadre d'une nouvelle collecte mise en place par la Banque Centrale Européenne, une collecte mensuelle de données portera sur les encours de prêts syndiqués (accordés par plusieurs établissements bancaires).

S'agissant de la **comptabilité nationale financière**, la Banque de France travaille, pour 2012, à la mise en production d'un compte non financier semestriel simplifié des institutions financières ; de flux d'intérêt trimestriels par secteur institutionnel en application d'un règlement de la Commission Européenne sur les comptes trimestriels et enfin à la mise en production des « qui-à-qui » avec une périodicité trimestrielle.

En ce qui concerne les autres intermédiaires financiers et assurances, plusieurs projets sont évoqués : préparation d'un nouveau « reporting » présentant les ratios de solvabilité pour les compagnies d'assurances pour le 1^{er} janvier 2013 ; travaux sur les statistiques trimestrielles relatives aux actifs et aux passifs des assurances, en encours et en flux ; nouvelle collecte auprès des teneurs de compte conservateurs sur la détention d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires au titre par titre.

Dans le domaine des reportings prudentiels de l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP), il faudra certainement prévoir de nouvelles enquêtes visant une meilleure connaissance des risques et des indicateurs permettant d'identifier leur caractère systémique (susceptible de déstabiliser le système financier par des effets "en chaîne").

Concernant les relations avec l'extérieur, deux enquêtes seront réalisées sur les créances et dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non résidentes ainsi que les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non résidentes.

Suite à cet exposé Jean-Paul Pollin souhaitant connaître plus précisément si certaines des données statistiques présentées ont vocation à être rendues publiques, un débat s'instaure autour de cette question. L'intérêt pour les données publiées a été réaffirmé.

Pour le département des comptes nationaux de l'Insee, les travaux seront déterminés par un nouveau changement de base en 2014, entraînant des modifications intéressantes particulièrement les sociétés financières. Un certain nombre de chantiers inhérents à ce changement de base et au nouveau système européen de comptabilité 2010 auront un impact important sur les données de patrimoine non financier.

Des données sur les comptes de patrimoine des ménages par catégorie seront publiées en 2012, non seulement sur les flux (revenu, consommation et épargne) mais aussi sur les stocks de patrimoine financier et non financier.

Dans le même esprit, des travaux visant à éclater le compte des entreprises non financières par catégorie (taille, cotée ou non...) seront engagés. Ils ne déboucheront pas avant 2013.

Concernant ce changement de base impliquant des travaux importants, Henry Cheynel souhaiterait un suivi des informations concernant les évolutions méthodologiques et les choix envisagés.

La séance s'est poursuivie avec la présentation de statistiques sur le **financement de l'économie**. L'Insee et la Banque de France ont présenté les comptes non financiers et financiers sur l'année 2010. S'ensuit un débat autour de l'impact de l'environnement réglementaire (notamment dans la perspective de Bâle 3) sur le système financier puis sur la possibilité de disposer d'éléments statistiques pour suivre cet impact sur l'évolution de l'intermédiation.

L'exposé suivant concernait le financement des PME (petites et moyennes entreprises) et des TPE (très petites entreprises). Le dispositif d'information sur ce sujet s'est enrichi de la récente enquête de l'Insee (*enquête européenne « accès au financement » des PME employant au moins 10 personnes*) et d'importants travaux de la Banque de France.

L'enquête décrit notamment les évolutions des conditions d'accès au financement et de la structure des financements recherchés entre 2007 et 2010 ainsi que les formes de financement envisagés d'ici 2013. Entre autres, les résultats montrent que les financements sont en cours de diversification avec une progression des financements publics. Concernant les principales limites à leur croissance d'ici 2013, quatre sur cinq entreprises évoquent l'état général de l'économie et seules 8 % citent l'accès aux financements.

La Banque de France a mis en place une collecte auprès des cinq plus grands groupes bancaires français représentant l'essentiel des crédits aux entreprises sur les encours de crédit et les flux trimestriels de crédits nouveaux aux PME et TPE. Il a été constaté que le financement des dépenses d'investissement des micro-entreprises représentait deux tiers du total des crédits (identique à ce qui est observé pour les PME).

Par ailleurs, un nouveau Stat Info trimestriel visant à améliorer la connaissance des PME a été mis en ligne, il s'appuie sur plusieurs sources gérées par la Banque de France (statistiques monétaires, données de bilan des entreprises, déclarations bancaires à la Centrale des risques).

De l'avis des participants, et notamment du médiateur du crédit, Gérard Rameix, ces statistiques permettent de conclure qu'il n'y a pas eu, du moins sur les années 2009 et 2010, de diminution des crédits accordés aux PME (« crédit crunch »). Il existe néanmoins un décalage entre cette constatation statistique et la perception qu'en ont certaines entreprises. Des données plus détaillées par sous-secteurs, et selon certaines caractéristiques des entreprises, permettraient d'avoir des facteurs explicatifs à ce décalage.

Enfin, l'Insee a présenté les **indicateurs de déséquilibres macroéconomiques** qui seront prochainement publiés par la commission européenne.

Il a été souhaité que ces indicateurs soient accompagnés de commentaires permettant une bonne compréhension de leur portée, afin qu'ils servent au débat national sur l'intégration européenne.